



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cereales

Question écrite n° 6713

Texte de la question

Reponse. - Pour la France, la production de cereales est d'un grand interet economique puisqu'en 1986 les exportations de grain, de farine et de malt ont atteint 31,5 milliards de francs. Or, les excedents du marche mondial ont profondement degrade les cours : si notre pays veut conserver sa place dans les echanges internationaux, il doit appuyer la Commission europeenne qui propose une politique de prix de soutien moderes. Tout autre strategie conduirait a l'instauration de quotas qui ruinerait les efforts accomplis de longue date par les agriculteurs francais pour developper l'economie cerealiere. La defense du revenu agricole, en particulier dans le cas des producteurs les moins favorises, n'en reste pas moins pour le Gouvernement une priorite qui a determine sa position dans les negociations communautaires sur les prix agricoles en 1986 et 1987 et, actuellement, sur les stabilisateurs budgetaires. Pour la campagne 1987-1988, les montants compensatoires monetaires francais ont ete reduits de plus de cinq points et les instruments de l'organisation de marche - interventions, majorations mensuelles - ont ete preserves ; une active politique d'exportation maintient les prix interieurs a un niveau raisonnable. Sur le plan national, le Gouvernement a fortement reduit les taxes pesant sur les producteurs de cereales : en deux ans, les taux maxima ont ete diminuees de 23 p 100 pour le froment tendre, de 25 p 100 pour l'orge et de 19,5 p 100 pour le maïs. Cette baisse sera poursuivie dans les annees a venir. D'une maniere plus generale, certains aspects importants de la politique economique conduite depuis 1986 profitent directement aux producteurs de cereales : la fiscalite a ete alliee et simplifiee, la lutte contre l'inflation accentuee avec des resultats particulierement interessants dans le cas des carburants, des engrais et du materiel agricole, les taux d'interet sont moderes. Par des moyens quelque peu differents de ceux proposes par l'honorable parlementaire, mais peut-etre plus efficaces en ce qu'ils traitent les problemes au fond, des progres importants ont ete accomplis dans le sens de l'efficacite et de l'equite.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour la France, la production de cereales est d'un grand interet economique puisqu'en 1986 les exportations de grain, de farine et de malt ont atteint 31,5 milliards de francs. Or, les excedents du marche mondial ont profondement degrade les cours : si notre pays veut conserver sa place dans les echanges internationaux, il doit appuyer la Commission europeenne qui propose une politique de prix de soutien moderes. Tout autre strategie conduirait a l'instauration de quotas qui ruinerait les efforts accomplis de longue date par les agriculteurs francais pour developper l'economie cerealiere. La defense du revenu agricole, en particulier dans le cas des producteurs les moins favorises, n'en reste pas moins pour le Gouvernement une priorite qui a determine sa position dans les negociations communautaires sur les prix agricoles en 1986 et 1987 et, actuellement, sur les stabilisateurs budgetaires. Pour la campagne 1987-1988, les montants compensatoires monetaires francais ont ete reduits de plus de cinq points et les instruments de l'organisation de marche - interventions, majorations mensuelles - ont ete preserves ; une active politique d'exportation maintient les prix interieurs a un niveau raisonnable. Sur le plan national, le Gouvernement a fortement reduit les taxes pesant sur les producteurs de cereales : en deux ans, les taux maxima ont ete diminuees de 23 p 100 pour le froment tendre, de 25 p 100 pour l'orge et de 19,5 p 100 pour le maïs. Cette baisse sera poursuivie dans les annees a

venir. D'une maniere plus generale, certains aspects importants de la politique economique conduite depuis 1986 profitent directement aux producteurs de cereales : la fiscalite a ete alleege et simplifiee, la lutte contre l'inflation accentuee avec des resultats particulierement interessants dans le cas des carburants, des engrais et du materiel agricole, les taux d'interet sont moderes. Par des moyens quelque peu differents de ceux proposes par l'honorable parlementaire, mais peut-etre plus efficaces en ce qu'ils traitent les problemes au fond, des progres importants ont ete accomplis dans le sens de l'efficacite et de l'equite.

Données clés

Auteur : [M. Bordu Gérard](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6713

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juillet 1986, page 2241

Réponse publiée le : 7 mars 1988, page 989